

Municipalité de Notre-Dame-des-Bois

Procès-verbal, séance ordinaire du conseil du 10 septembre 2019

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois tenue le 10 septembre 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances le 35 route de l'Église, sous la présidence de Monsieur Yvan Goyette Maire.

Sont présents :

District # 1 Madame Micheline Robert
District # 3 Madame Rita Fortier
District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin
District # 6 Monsieur Jean-Guy Noël

Sont absent :

District # 2 Monsieur Guy Lapointe
District # 4 Madame Chantal Bouchard

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et secrétaire trésorier.

Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2019-09-211 Présentation et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par, Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté en supprimant le point 10.17 et en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

Adoptée

2019-09-212 Procès-verbaux des séances ordinaires du 9 juillet et du 13 août 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 9 juillet et du 13 août 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par, Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 9 juillet et du 13 août 2019.

Adoptée

2019-09-213 Dépôt des listes

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques qu'il a émis, ainsi qu'un résumé des salaires versés et la liste des dépenses autorisées par les employés, le tout, selon le règlement de contrôle et suivi budgétaire;
Dépôt du rapport des revenus et dépenses ;

2019-09-214 Comptes du mois d'août 2019

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement

QUE les comptes présentés par le secrétaire-trésorier en date du 10 septembre 2019 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques # 201900436 à # 201900475 sont émis

Adoptée

2019-09-215 Demande de vacances

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Frenette a droit de prendre des vacances.

ATTENTU QUE la prise de vacance au début du mois de novembre n'encourra pas de problèmes importants pour la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement

D'accorder des vacances à Monsieur Stéphane Frenette du 1 au 17 novembre 2019.

Adoptée

**2019-09-216 DÉPÔT DU PORTRAIT DE LA DESSERTE
TERRITORIALE DE LA MRC DU GRANIT AU
TÉLÉCOMMUNICATEUR COGECO ET AUTORISATION
DE DÉPÔT D'UN PROJET EXPLORATOIRE –
INTERNET HAUTE VITESSE**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est engagé, depuis 2008, dans un projet de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté en 2018 son comité Internet haute vitesse pour trouver une solution à la couverture en Internet haute vitesse du territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial est présentement en processus d'appel de projets exploratoires pour la couverture Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE les demandes déposées doivent l'être par des télécommunicateurs ayant un minimum de 3 années d'expérience en gestion de télécommunications;

ATTENDU QUE les demandes doivent être appuyées par les MRC concernées;

(Suite de la résolution # 2019-09-216)

ATTENDU QUE le télécommunicateur Cogeco a demandé à la MRC du Granit de déposer une demande de subvention pour la couverture Internet haute vitesse de son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois accepte et appuie que le télécommunicateur Cogeco dépose un projet de desserte de couverture Internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial.

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois exige que le projet prévoie un déploiement de fibre à la maison.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au télécommunicateur Cogeco ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire, messieurs François Jacques et Samuel Poulin.

Adopté

**2019-09-217 DÉPÔT DU PORTRAIT DE LA DESSERTE
TERRITORIALE DE LA MRC DU GRANIT AU
TÉLÉCOMMUNICATEUR SOGETEL ET
AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET
EXPLORATOIRE – INTERNET HAUTE VITESSE**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est engagé, depuis 2008, dans un projet de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté en 2018 son comité Internet haute vitesse pour trouver une solution à la couverture en Internet haute vitesse du territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial est présentement en processus d'appel de projets exploratoires pour la couverture Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE les demandes déposées doivent l'être par des télécommunicateurs ayant un minimum de 3 années d'expérience en gestion de télécommunications;

ATTENDU QUE les demandes doivent être appuyées par les MRC concernées;

ATTENDU QUE le télécommunicateur Sogetel a demandé à la MRC du Granit de déposer une demande de subvention pour la couverture Internet haute vitesse de son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Guy Noel, appuyé et résolu unanimement;

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois accepte et appuie que le télécommunicateur Sogetel dépose un projet de desserte de couverture Internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial.

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois exige que le projet prévoie un déploiement de fibre à la maison.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au télécommunicateur Sogetel ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire, messieurs François Jacques et Samuel Poulin.
Adoptée

2019-09-218 Demandes de l'Équipe Biblio

ATTENDU QUE l'Équipe Biblio souhaite renouveler l'ameublement et réaménager la bibliothèque municipale ;

ATTENDU QU'un projet visant à renouveler l'ameublement et réaménager les lieux a été présenté aux membres du conseil ;

ATTENDU QUE dans le projet, on retrouve un volet réservé pour les demandes de dons;

ATTENU QUE le projet devra être pris en charge par la municipalité qui assurera la gestion du projet (choix des entrepreneurs, paiements des factures, recueillir les dons et émettre les reçus pour fins d'impôt, supervision des travaux);

ATTENDU QUE l'Équipe Biblio demande d'avoir une nouvelle garde-robe pour les usagers de la bibliothèque ;

ATTENDU QUE Le conseil municipal souhaite améliorer son offre de service à la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Guy Noel,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal appuie l'initiative de l'Équipe Biblio qui souhaite que la bibliothèque soit rénovée.

QUE le conseil municipal construit une nouvelle garde-robe d'une valeur de 2 100\$ destiné l'usage de l'Équipe Biblio.

QUE l'Équipe Biblio s'engage à recueillir le financement pour le projet et à remettre les chèques libellés au nom de la municipalité à cette dernière.

QUE la municipalité remettra les reçus pour fins d'impôts aux donateurs pour tout don de plus de 25\$.

QUE l'Équipe Biblio remplira les formulaires nécessaires aux demandes de subvention, et les fera approuver et signer, le cas échéant, par le DG, avant de les envoyer.

QUE l'équipe biblio présentera les plans et devis au Conseil qui devra les vérifier et les approuver avant de faire des demandes des soumissions.

QUE l'Équipe biblio demandera des soumissions pour le projet et s'engage à les présenter au conseil pour la signature des contrats.

QUE l'Équipe Biblio supervisera l'installation du nouvel ameublement.

QUE l'Équipe Biblio s'engage à remettre, une fois par mois, un rapport des activités liées au projet au Conseil.

QUE l'Équipe Biblio s'engage à assurer le lien avec l'École de la Voie Lactée.

Adoptée

2019-09-219

**SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À
LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE
FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

ATTENDU QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR» (www.solidaritegslr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

ATTENDU QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

ATTENDU QUE la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour tous les municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement

De soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;

Adoptée

2019-09-220

Demande de soutien de la Fabrique

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse St-Joseph-des-Monts (secteur Notre-Dame-des-Bois) a adressé une demande de soutien financier pour l'Église.

ATTENDU QUE le conseil municipal soutien largement l'Église (déneigement, électricité de la croix etc.)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Guy Noel,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal refuse de contribuer financièrement à la demande de la Paroisse St-Joseph-des-Monts (secteur Notre-Dame-des-Bois).

Adoptée

2019-09-221 Refus de la fabrique d'autoriser un exercice des pompiers dans l'église

ATTENDU QUE le chef pompier a approché le président du conseil de gestion de la Fabrique St-Joseph-des-Monts (secteur Notre-Dame-des-Bois) pour communiquer son intérêt de faire une pratique incendie dans l'église et par la même occasion avoir son accord ;

ATTENDU QUE le chef pompier a rapporté le fait que la Fabrique de la Paroisse St-Joseph-des-Monts exige que les pompiers gardent le silence lors d'un exercice les locaux de l'église.

ATTENDU QUE nos pompiers doivent se familiariser avec les locaux de l'Église afin de pouvoir agir efficacement en cas d'incendie. Cet exercice ne peut avoir lieu dans le silence.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Guy Noel,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE le directeur général informe l'Évêque de Sherbrooke du fait que la Fabrique de la Paroisse St-Joseph-des-Monts (secteur Notre-Dame-des-Bois) impose des restrictions inacceptables à nos pompiers.

Adoptée

2019-09-222 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Granit en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement,

QUE soit présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Granit

Adoptée

2019-09-223 Formation d'un pompier M. Gauvin

ATTENDU QUE la formation *Pompier 1* doit être suivie par chaque pompier dans un délai de 4 ans suivant son embauche ;

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement,

QUE M. Gauvin soit autorisé à suivre la formation *Pompier 1* aussitôt qu'une nouvelle cohorte d'étudiants se forme dans la MRC du Granit.

QUE les frais de formation et de déplacement soient déboursés par la municipalité.
Adoptée

2019-09-224 Demande de compensation pour le programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

Attendu que le ministère des Transport a versé une compensation de 60 486 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019.

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noel, appuyé et résolu unanimement ;

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois informe le ministère des transport de l'utilisation des compensation visant l'entretien courant et préventifs des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

2019-09-225 Achat d'un moteur électrique pour une porte au garage municipal

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite accroître son efficacité énergétique en prévenant les pertes de chaleur au garage municipal ;

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité se dote d'un moteur électrique pour faciliter l'utilisation d'une des portes du garage municipal.

Adoptée

2019-09-226 Mandat à la compagnie Environex pour la vérification de présence de manganèse dans l'eau potable sur le réseau d'aqueduc

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se conformer avec la nouvelle réglementation en matière d'eau potable;

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité mandate la compagnie Environex pour effectuer une analyse de l'eau potable réseau d'aqueduc, afin d'y déceler la présence de manganèse dans l'eau.

Adoptée

2019-09-227 Achat d'une gratte Fisher HD 2 et d'une sableuse Polycaster de Fisher pour le pick-up

ATTENDU QU'en raison du fait que la municipalité ne dispose plus que d'un camion pour assurer le déneigement.

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer le déneigement en tout temps.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maximiser la productivité de son pick-up

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la Municipalité achète une gratte Fisher HD 2 au prix de 8 800 \$ et une sableuse Polycaster de Fisher au montant de 7 400 \$ installation de base comprise.

Adoptée

2019-09-228 Confirmation de l'embauche de Monsieur Guy Champagne

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite engager un chauffeur journalier.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noel,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal confirme l'embauche Monsieur Guy Champagne au poste de chauffeur journalier. Il sera soumis à une période d'essai de 3 mois.

Adoptée

2019-09-229 Demandes de Sentiers frontaliers

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soutenir les efforts des Sentiers frontaliers pour offrir des services de qualité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne dispose pas d'argent pour soutenir les Sentiers Frontaliers cette année ;

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE la municipalité assume le déneigement du premier stationnement.

QUE la municipalité offre a titre gracieux les permis municipaux nécessaires à l'installation des toilettes sèches;

QUE la municipalité offre gratuitement quelques boîtes de perception.

Adoptée

2019-09-230 Achat de poteau pour la signalisation

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que les poteaux de signalisation aient une hauteur satisfaisante.

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite qu'il soit facile de réparer les poteaux endommagés.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noel,
Appuyé et résolu unanimement ;

Que la municipalité achète 100 poteaux de 4 pieds au prix de 12.35 \$ l'unité.

Adoptée

2019-09-231 Nettoyage des habits de combat des pompiers

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite offrir des outils de travail sains pour les pompiers.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal confie à entreprise l'Arsenal la décontamination des habits de combat de ses pompiers.

Adoptée

2019-09-232 Achat de chaînes pour les camions

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite se doter de chaînes pour les besoins en déneigement pour l'hiver prochain.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE la municipalité autorise l'achat des chaînes Chez Traction Mégantic pour tracter ses camions au coût respectant la soumission.

Adoptée

2019-09-233 Achat de sable et de sel

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite se doter de sable et de sel pour l'entretien des routes municipales cet hiver.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jean-Guy Noel,
Appuyé et résolu unanimement ;

(Suite de la résolution # 2019-09-233)

QUE le conseil autorise l'achat de 76 tonnes de sel chez Frigon Sel, au coût de 105\$/tonne et 1000 tonnes de sable au coût de 5\$/tonne chez Les Excavations Prévost Inc.

Adoptée

2019-09-234 Réfection des trottoirs

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réparer les trottoirs avant l'hiver.

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE la réparation des trottoirs soit effectuée par les employés municipaux.

Que le conseil retient les services de Béton Barolet pour la fourniture de béton pour la réparation des trottoirs.

Adoptée

2019-09-235 Construction du dépôt municipal

ATTENDU QUE le conseil municipal a prévu d'aménager un nouveau dépôt municipal sur son terrain au Domaine des Appalaches.

ATTENDU QUE la première étape est de préparer le terrain ;

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE la municipalité débute les travaux au dépôt municipal en épandant les agrégats.

Adoptée

2019-09-236 Problème avec le champ d'épuration de l'immeuble situé au 12, chemin Marcil

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite remédier à la négligence dans l'entretien d'un champ d'épuration situé au 12, chemin Marcil.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la Municipalité est autorisée à effectuer les travaux nécessaires afin de rendre une installation septique conforme à la réglementation applicable, le tout au frais du propriétaire ;

Il est proposé par Monsieur Alfred Jr Beaudin,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE la municipalité mandate la firme Percotec pour effectuer les tests de percolations nécessaires ;

QUE les frais soient facturés au propriétaire sur son compte de taxes.

Adoptée

2019-09-237 Formation ADMQ - Préparation et rédaction de documents municipaux, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation sur la préparation et la rédaction de documents municipaux, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soutenir la formation de ses employés.

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE la municipalité autorise le directeur général & secrétaire-trésorier à suivre la formation de l'ADMQ sur la « Préparation et rédaction de documents municipaux, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politique».

Adoptée

2019-09-238 Dépôt des État comparatifs

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt par le directeur général & secrétaire-trésorier de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 août.

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal accepte l'état comparatif du 30 août 2019 tel que présenté.

Adoptée

2019-09-239 Modifications du budget initial 2019 afin de réaffecter les sommes en fonction des résultats

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réaffecter les sommes à son budget en fonction des résultats des opérations financières depuis de début de l'année 2019 ;

Il est proposé par Madame Micheline Robert,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal accepte la réaffectation des sommes proposées par le directeur général et secrétaire trésorier.

Adoptée

2019-09-240 Travaux d'excavation au réservoir d'eau incendie

ATTENDU QUE nous avons noté une fuite dans notre réservoir d'eau incendie situé sur la rue Principale Ouest ;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des équipements nécessaires pour colmater cette fuite.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,
Appuyé et résolu unanimement ;

(suite de la résolution # 2019-09-240)

QUE le conseil municipal retient les services Excavations J.M.G. pour les travaux d'excavation au réservoir incendie au coût de 75 \$ de l'heure.

Que le conseil retient aussi les services de Béton Barolet pour la fourniture de béton pour le colmatage du solage du réservoir d'eau.

Adoptée

2019-09-241 Renouvellement de l'offre de services de Cain Lamarre

ATTENDU QUE Cain Lamarre s.e.n.c.r.l./avocats offrent leurs services afin d'agir en tant que conseillers juridiques pour l'année 2020;

ATTENDU QU'un accès illimité à des services juridiques tels que des opinions verbales sur tous les domaines du droit ne nécessitant pas de recherches juridiques élaborées et une vérification sommaire des projets de règlement, des résolutions et de la correspondance municipale;

ATTENDU QUE les honoraires sont fixes à 75 \$/mois avant taxes pour une période de 12 mois, et d'une tarification horaire de 195\$ pour les services exclus de l'entente en leur donnant l'exclusivité des mandats

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite retenir les services juridiques du cabinet Cain Lamarre.

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noel,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE l'offre de services soit acceptée.

Adoptée

2019-09-242 Subvention du député

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite effectuer un bon entretien de ses chemins municipaux ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noel,
Appuyé et résolu unanimement ;

QUE le conseil municipal affecte la subvention du député de 15 000 \$ aux travaux de voiries du rang 1.

Adoptée

Période de questions

Début : 20h10

Fin : 21h00

2019-09-243

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h 00.

Président
Yvan Goyette
Maire

Secrétaire d'assemblée
Michel Marceau
Directeur général et secrétaire-trésorier